

ÉTATS FINANCIERS
du
CENTRE MATCH INTERNATIONAL
Pour l'exercice clos
LE 31 MARS 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du

CENTRE MATCH INTERNATIONAL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre MATCH International l'organisation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre MATCH International au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

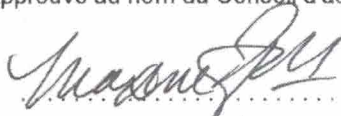
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 21 juin 2019.

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 300 800 \$	77 507 \$
Placements à court terme	770 846	1 212 149
Débiteurs	116 134	95 750
Charges payées d'avance	<u>24 569</u>	<u>4 115</u>
	2 212 349	1 389 521
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	20 237	6 884
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 5)	<u>54 649</u>	<u>-</u>
	<u>2 287 235 \$</u>	<u>1 396 405 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	164 933 \$	119 735 \$
Produits reportés (note 6)	<u>1 462 763</u>	<u>907 537</u>
	1 627 696	1 027 272
ACTIF NET		
Actif net non affecté	<u>659 539</u>	<u>369 133</u>
	<u>2 287 235 \$</u>	<u>1 396 405 \$</u>

Approuvé au nom du Conseil d'administration:



M. I. F. L. L. trésorière
Administrateur /rice



Joanna Kerr, Président
Administrateur

(Voir notes ci-jointes)

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits		
Legs	17 485 \$	29 344 \$
Dons	468 173	451 385
Événements	20 483	29 900
Subventions	2 525 963	1 078 642
Autre revenu	30 331	17 790
Honoraires de gestion de projet	<u>346 891</u>	<u>122 650</u>
	<u>3 409 326</u>	<u>1 729 711</u>
 Charges		
Administration (tableau 1)	355 661	189 605
Collecte de fonds (note 8)	398 184	311 806
Gouvernance	7 651	2 469
Charges de programmes (note 7)	2 318 541	1 133 404
Publications	<u>38 883</u>	<u>11 129</u>
	<u>3 118 920</u>	<u>1 648 413</u>
 Excédent des produits sur les charges	 <u>290 406 \$</u>	 <u>81 298 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Actif net au début de l'exercice	369 133 \$	287 835 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>290 406</u>	<u>81 298</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>659 539 \$</u>	<u>369 133 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ENCAISSE FOURNIE (UTILISÉE) PAR LES:		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	290 406 \$	81 298 \$
Élément n'ayant pas d'effet immédiat sur l'encaisse:		
Amortissement	<u>11 445</u>	<u>5 396</u>
	301 851	86 694
Variation du fonds de roulement hors trésorerie:		
Débiteurs	(20 384)	(73 536)
Charges payées d'avance	(20 454)	503
Comptes créditeurs et charges à payer	45 198	19 791
Produits reportés	<u>555 226</u>	<u>878 148</u>
	<u>861 437</u>	<u>911 600</u>
Activités d'investissement		
Achats de placements à court terme	441 303	(1 212 149)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 798)	(5 670)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<u>(54 649)</u>	<u>-</u>
	<u>361 856</u>	<u>(1 217 819)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 223 293	(306 219)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>77 507</u>	<u>383 726</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 300 800 \$</u>	<u>77 507 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre MATCH International ("l'organisation") a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1976. Depuis le 8 juillet 2014, l'organisation a prorogé ses statuts sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. C'est une organisation de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, il est exonéré d'impôts sur le revenu.

Le Centre MATCH International apporte son soutien aux programmes et organismes qui travaillent à résoudre les questions d'égalité des femmes en s'attaquant aux obstacles systématiques et aux lacunes dans les politiques, en lançant des initiatives et en fournissant un soutien individuel aux femmes, aux enfants et aux transgenres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

Constatation des produits

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les subventions et les dons. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de collecte de fonds sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a eu lieu.

Les frais de gestion sont constatés à titre de produits lorsque les services afférents sont rendus.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Charges

À l'état des résultats, l'organisation présente ses charges par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement. L'organisation ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation. Durant l'année d'acquisition, la charge d'amortissement est enregistrée une fois que l'immobilisation est utilisée.

- Équipement informatique: 2 ans
- Fournitures et mobilier: 2 ans

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisation sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. À la fin de l'exercice, l'encaisse et les placements sont subséquemment comptabilisés à la juste valeur et les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti.

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Apports de services et de fournitures

Un nombre important de bénévoles consacrent une grande partie de leur temps chaque année. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les services apportés ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

L'Organisation ne reconnaît pas les fournitures contribuées dans les états financiers. Aucune fourniture de ce genre n'a été reçue durant l'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les estimations significatives comprennent les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les ajustements sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers exposent l'organisation à divers risques. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations de risques auxquels celle-ci peut être soumise.

L'organisation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un des partis à un instrument financier soit la cause d'une perte pour un autre parti en ne remplissant pas ses obligations. L'exposition au risque de crédit maximal de l'organisation est la somme de la valeur comptable de son encaisse, ses placements à court terme et de ses débiteurs. L'encaisse et les placements à court terme de l'organisation sont déposés auprès d'une banque à charte canadienne et donc, la direction juge que le risque rattaché à ces instruments est minime. Les montants des débiteurs ne sont jamais élevés à cause de la nature des produits gagnés par l'organisation. La direction juge que tous les débiteurs à la fin de l'exercice sont récupérables et n'a pas jugé nécessaire d'inscrire une provision pour mauvaises créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. L'organisation répond à ses besoins de liquidité en préparant et en faisant des suivis des projections de flux de trésorerie futurs aux fins d'exploitation, d'investissement et de financement, et en détenant des actifs pouvant rapidement être convertis en argent.

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

3. INSTRUMENTS FINANCIERS - Suite

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de la volatilité des marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change des devises étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque prix-autre.

i) *Risque de taux de change*

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux taux de change des devises étrangères.

Les instruments financiers de l'organisation sont principalement libellés en dollars canadiens et ses transactions sont principalement effectuées en dollars canadiens. Au 31 mars 2019, environ 385 436 \$ (2018 - 13 695 \$) de l'encaisse de l'organisation, 67 186 \$ (2018 - néant \$) de ses débiteurs, 667 500 \$ (2018 - 1 107 890 \$) de ses placements à court terme et 42 762 \$ (2018 - 6 912 \$) de ses créditeurs sont exposés aux fluctuations du dollar américain. L'organisation utilise des techniques de prévision pour atténuer ce risque de taux de change et a choisi de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de l'organisation au risque de taux d'intérêt découle de ses placements à court terme qui comprennent des montants investis dans des certificats de placement garanti (CPG) qui rapportent des intérêts au taux du marché. Ces CPG ont des taux d'intérêt variant de 2,10 % à 2,24 % (2018 - 1,44 % à 1,56 %) avec des dates d'échéance allant d'avril 2019 à décembre 2019.

iii) *Risque de prix - autre*

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui surviennent des risques des taux de change ou des taux d'intérêt), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs affectant tous les instruments semblables sur le marché. Étant donné que l'organisation n'a pas investi dans des titres négociables cotés en bourse, elle n'est pas exposée au risque de prix - autre.

Changements dans l'analyse des risques

Il y a eu des changements importants dans les niveaux d'exposition au risque de l'organisation depuis l'exercice précédent, puisqu'elle possède d'importants actifs financiers libellés en monnaie étrangère.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de:

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement informatique	31 095 \$	(10 858) \$	20 237 \$	6 517 \$
Fournitures et mobilier	587	(587)	-	(367)
	<u>31 682 \$</u>	<u>11 445 \$</u>	<u>20 237 \$</u>	<u>6 884 \$</u>

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 mars 2019, l'organisation a encouru des coûts totalisant 54 649 \$ pour le développement et la mise en oeuvre d'un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise (ou ERP). Le projet n'étant pas complété, les coûts n'ont pas été amorti sur la durée de vie estimée.

6. PRODUITS REPORTÉS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au début de l'exercice	907 537 \$	29 389 \$
Contributions reçues pendant l'année	3 081 189	1 956 790
Contributions reconnues comme revenus pendant l'année	<u>(2 525 963)</u>	<u>(1 078 642)</u>
Solde au fin de l'exercice	<u>1 462 763 \$</u>	<u>907 537 \$</u>

7. CHARGES DE PROGRAMMES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Programmes canadiens :		
Salaires et avantages sociaux	816 099 \$	317 802 \$
Programme non salarial	<u>474 308</u>	<u>151 514</u>
	<u>1 290 407</u>	<u>469 316</u>
Programmes internationaux :		
Salaires et avantages sociaux	369 567	210 712
Programme non salarial	<u>658 567</u>	<u>453 376</u>
	<u>1 028 134</u>	<u>664 088</u>
Total des charges de programmes	<u>2 318 541 \$</u>	<u>1 133 404 \$</u>

8. COLLECTE DE FONDS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Salaires et avantages sociaux	326 876 \$	280 078 \$
Levés de fonds sans charges salariales	<u>71 308</u>	<u>31 728</u>
	<u>398 184 \$</u>	<u>311 806 \$</u>

9. CONTRAT DE LOCATION

En avril 2017, l'organisation a conclu un mémorandum d'entente à long terme concernant l'espace partagé pour ses locaux et son stationnement, venant à échéance en mars 2027, qui exige des paiements mensuels totalisant 46 800 \$ par année et des paiements de location totaux restants de 421 200 \$.

Le 24 octobre 2018, l'organisation a conclu un contrat de sous-location avec le même propriétaire en ajoutant un espace partagé supplémentaire pour ses locaux avec le terme commençant le 1er mars 2019 et venant à échéance le 29 février 2019. Le loyer de base pour les trois prochaines années est de : 72 000 \$ (1re année), 73 150 \$ (2e année), et 74 350 \$ (3e année).

2020	118 896 \$
2021	120 050
2022	114 954
2023	46 800
2024 et après	187 200

CENTRE MATCH INTERNATIONAL
TABLEAU 1 - CHARGES D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Amortissement	11 445 \$	5 395 \$
Communications	9 255	6 081
Gain sur taux de change	10 719	(48 110)
Finance et conformité	23 382	28 435
Dépenses générales de bureau	4 348	4 771
Dépenses informatiques	54 619	16 483
Loyer de bureau	72 117	47 522
Dépenses du personnel	110 133	87 862
Frais professionnels et d'adhésion	14 217	5 656
Perfectionnement du personnel	20 478	15 188
Entreposage	2 228	1 774
Fournitures	14 670	6 380
Déplacements et rencontres	<u>8 050</u>	<u>12 168</u>
	<u>355 661 \$</u>	<u>189 605 \$</u>